

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 6 avril 2014

Département
de la Moselle

Nombre de conseillers élus : 15

Arrondissement
de Thionville

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents ou
représentés : 15

Sous la présidence de Monsieur Jean SCHWENCK, maire.

**Présents : MM. SCHWENCK, HANDRICK, LOGNON, ADAMY, CALME,
MULLER, KIEFFER, VERCELLINO, WUTTKE, KEILMANN
Mmes WOLSKI, BOCK, BRUDERMANN, LONG, RITT**

Absents excusés :

Absents :

140 Installation du conseil municipal

L'an deux mille quatorze, le six avril à 10 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de RETTEL, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des vingt-trois et trente mars deux mille quatorze, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents les conseillers municipaux :

1. SCHWENCK	Rémi
2. ADAMY	Michel
3. BOCK	Marie-Andrée
4. BRUDERMANN	Nathalie
5. CALME	Julien
6. HANDRICK	Norbert
7. KIEFFER	Cyrille
8. LOGNON	Denis
9. LONG	Béatrice
10. MULLER	Eric
11. RITT	Morgane
12. VERCELLINO	Bruno
13. WOLSKI	Marie-Claude
14. WUTTKE	Marc
15. KEILMANN	Rodolphe

Étaient absents les conseillers municipaux :

La séance a été ouverte sous la présidence de Jean SCHWENCK, maire, qui a donné lecture des résultats constatés aux Procès-Verbaux des élections et a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme RITT Morgane (art. L. 2121-15 du CGCT)

141 Élection du Maire

M Denis LOGNON, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, a pris ensuite la présidence (art. L. 2122-8 du CGCT).

Le président a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le président invite le Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire (art. L. 2122-4 et L. 2122-7). Il rappelle que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau :

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : MM VERCELLINO Mme WOLSKI

1er tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie et l'a déposé dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : bulletins blancs	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

M. Rémi SCHWENCK 14 voix

M. Rémi SCHWENCK ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire de la commune de RETTEL et immédiatement installé.

142 Détermination du nombre d'adjoints :

Le Conseil Municipal décide la création de 4 (quatre) postes d'adjoints au maire.

Vote pour : 15

Absentions : /

Vote contre : /

143 Elections des adjoints au maire

Election du 1er adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Rémi SCHWENCK, élu Maire, à l'élection du 1er adjoint au Maire.

1er tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : bulletins blancs	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

M. HANDRICK Norbert 14 voix

M. HANDRICK Norbert ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1er adjoint au Maire de la commune de RETTEL.

Élection du 2ème adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 2ème adjoint au Maire.

1er tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombres de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : bulletins blancs	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Mme Marie-Claude WOLSKI 14 voix

Mme Marie-Claude WOLSKI ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2ème adjoint au Maire de la commune de RETTEL.

Élection du 3ème adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 3ème adjoint au Maire.

1er tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci après :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombres de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : bulletins blancs	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :
M. Denis LOGNON 14 voix

M. Denis LOGNON ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3ème adjoint au Maire de la commune de RETTEL.

Élection du 4ème adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 4ème adjoint au Maire.

1er tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombres de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : bulletins blancs	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Ont obtenu :
Mme BOCK Marie-Andrée 14 voix

Mme BOCK Marie-Andrée ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 4ème adjoint au Maire de la commune de RETTEL.

Pour copie conforme
A Rettel, le 7 avril 2014
Le Maire